

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUILLET 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Extension du périmètre
du Site Patrimonial
Remarquable et du Plan
de Sauvegarde et de Mise
en Valeur**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 juillet 2019
par voie d'affichage
notifié
transmis en sous-préfecture
le 12 juillet 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC*, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur RICOME, Monsieur PRIoux, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS*, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

*Monsieur VENUS présent à partir du dossier 19 G 02

*Monsieur SOLIGNAC sort de la salle pour le dossier 19 G 06

Avait donné procuration :

Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PÉRICARD
Madame TEA à Monsieur JOLY
Madame NICOLAS à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur AGNES à Madame GUYARD
Monsieur MERCIER à Monsieur LEVEL
Madame DORET à Monsieur OPHELE
Madame de CIDRAC à Monsieur SOLIGNAC
Madame LESUEUR à Madame VERNET
Madame ANDRE à Monsieur LEGUAY
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame PEYRESAUBES
Monsieur PAUL à Madame LESGOURGUES
Monsieur CADOT à Monsieur GOULET
Madame PERINETTI à Monsieur MORVAN
Madame DUMONT à Monsieur LAZARD
Madame RHONE à Monsieur LEVEQUE

Etaient absents :

Madame ROULY
Monsieur MITAIS
Madame BURGER

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIoux

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20190711-19-G-02-DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019

OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET
DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code du Patrimoine, et plus particulièrement les articles L631-1 et suivant et R631-1 et suivant,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, substituant au Secteur Sauvegardé le Site Patrimonial Remarquable,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 1988 approuvant le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé (actuel Site Patrimonial Remarquable) de Saint-Germain-en-Laye,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2009 sollicitant le Préfet afin de lancer une procédure de révision générale du PSMV,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 février 2014 prescrivant la procédure de révision générale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 autorisant le Maire de signer la convention de fonds de concours avec la DRAC

La Commission Nationale du Secteur Sauvegardé du 20 décembre 2012 a approuvé la proposition d'extension du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), conformément au plan ci-annexé.

Par ailleurs, le Cahier des Charges des Clauses Techniques Particulières, signé le 21 mars 2016 indiquant la révision du périmètre du SPR propose de pousser l'étude sur les secteurs suivants :

- Au nord du périmètre actuel du secteur sauvegardé : les ilots situés entre les rues Brancion, Gaucher, Robbe et de Noailles, ainsi que l'élévation nord de la rue d'Ayen,
- Au sud-ouest du périmètre actuel du secteur sauvegardé, les ilots situés dans le quadrilatère compris entre les rues du Maréchal Joffre, des Joueries, André Bonnenfant et Wauthier, ainsi que l'élévation nord-ouest de la rue Wauthier et la partie est de la face sud de la rue du Maréchal Joffre (conservatoire de musique ou Hôtel Legrand),
- La place faisant la jonction entre les rues Wauthier et Grande Fontaine,
- L'ensemble des parcelles situées sur le front sud de la rue des Ursulines, comprises entre la rue Diderot et jusqu'à la rue Giraud Teulon, au niveau du pavillon Polignac inclus.

Considérant le périmètre d'extension du SPR validé par la Commission Nationale du Secteur Sauvegardé en 2012, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le périmètre des extensions du Site Patrimonial Remarquable tel que repris au plan annexé à la présente délibération et qui sera pris en compte dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
- D'étudier les potentielles futures extensions, telles qu'envisagées dans le futur Cahier des Charges des Clauses Techniques Particulières

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Monsieur CADOT (procuration à Monsieur GOULET), Madame PERINETTI (procuration à Monsieur MORVAN) s'abstenant,

APPROUVE le périmètre des extensions du Site Patrimonial Remarquable tel que repris au plan annexé à la présente délibération et qui sera pris en compte dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,

ETUDIE les potentielles futures extensions, telles qu'envisagées dans le futur Cahier des Charges des Clauses Techniques Particulières.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

